académie Besançon

direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut recevoir à l'école, dès le CE1, un enseignement de langue arabe défini par un programme national établi sous la responsabilité du ministère chargé de l'éducation nationale.

Cet enseignement est ouvert aux familles volontaires dans la limite des places disponibles.

Les cours sont d'une durée de 1h30 à 3 heures par semaine et peuvent être intégrés à l'horaire scolaire en tant qu'enseignement de langue vivante ou donnés après la classe.

Par accord entre l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la France, ces cours sont assurés par des enseignants algériens, marocains, tunisiens, qualifiés.

Si vous souhaitez que votre enfant commence un tel enseignement l'année scolaire prochaine ou qu'il le continue s'il l'a déjà commencé, remplissez le formulaire joint et remettez-le au directeur de l'école de votre enfant auprès de qui vous pouvez obtenir toute information complémentaire.

Les cours d'ELCO regroupent des élèves de différentes écoles. **Ils peuvent donc avoir lieu dans une école différente de celle de votre enfant**. Il est important d'en tenir compte avant de l'inscrire. Assurez-vous de sa motivation et des conditions pour assurer l'assiduité aux cours. Toute inscription implique le respect des horaires et la présence de l'élève pour la totalité de l'année scolaire.

PARTIE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ÉCOLE

AVANT LE :

TAMPON DE L'ECOLE

Cours de : LANGUE ARABE

Partie à remplir par les parents
(même si votre enfant suit déjà un cours d'ELCO)

Madame, Monsieur : …….

Adresse : …….

N° de téléphone : ……..

demandent que leur enfant : ……..

Inscrit à l'école : …….. .

Classe : ……..

Commune : ……....

Suive un enseignement de langue arabe pendant la prochaine année scolaire, pris en charge par des enseignants de l'ambassade :

d'Algérie ■ du Maroc ■ de la Tunisie ☐

A ……..le ……2014

Signature des parents :

Annexe n°1

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut recevoir à l'école un enseignement de langue turque.

Cet enseignement est ouvert aux familles volontaires dans la limite des places disponibles.

Les cours sont d'une durée de 1h30 à 3 heures par semaine et peuvent être intégrés à l'horaire scolaire en tant qu'enseignement de langue vivante ou donnés après la classe.

Par accord entre la Turquie et la France, ces cours sont assurés par des enseignants turcs, qualifiés.

Si vous souhaitez que votre enfant commence un tel enseignement l'année scolaire prochaine ou qu'il le continue s'il l'a déjà commencé, remplissez le formulaire joint et remettez-le au directeur de l'école de votre enfant auprès de qui vous pouvez obtenir toute information complémentaire.

Les cours d'ELCO regroupent des élèves de différentes écoles. **Ils peuvent donc avoir lieu dans une école différente de celle de votre enfant**. Il est important d'en tenir compte avant de l'inscrire. Assurez-vous de sa motivation et des conditions pour assurer l'assiduité aux cours. Toute inscription implique le respect des horaires et la présence de l'élève pour la totalité de l'année scolaire.

PARTIE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ÉCOLE

AVANT LE :

TAMPON DE L'ECOLE

Cours de : LANGUE TURQUE

Partie à remplir par les parents
(même si votre enfant suit déjà un cours d'ELCO)

Madame, Monsieur : …….

Adresse : …….

N° de téléphone : …….

demandent que leur enfant : ……..

Inscrit à l'école : ……...

Classe : ……..

Commune : ……....

Suive un enseignement de langue turque pendant la prochaine année scolaire.

A ……..le ……..2014

Signature des parents :

Annexe n°1 bis

académie
Besançon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ECOLES D'ORIGINE
DEBUT FEVRIER

PROPOSITION D'INFORMATION DES FAMILLES PAR VOIE D'AFFICHAGE, PAR COURRIER OU PAR LE CAHIER DE LAISON

Votre enfant peut recevoir, dès le CE1, un enseignement de langue arabe ou turque défini par un programme national, établi sous la responsabilité du ministère chargé de l'éducation nationale.

Cet enseignement est ouvert aux familles volontaires, dans la limite des places disponibles.

Si vous souhaitez que votre enfant commence un tel enseignement l'année prochaine, demandez au directeur de l'école de votre enfant un formulaire d'inscription.

Invitation des familles à la réunion ELCO de rentrée

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date

Ecole Elémentaire .....

Une réunion d'information sur **l'enseignement**
ELCO _____
aura lieu
date, heure
lieu, salle

Nous souhaitons que les **parents de tous les élèves** inscrits soient présents, afin de les informer sur

- les conditions d'enseignement,
- le programme suivi,
- les évaluations obligatoires.

D'avance, nous vous remercions de votre présence.

L'Enseignant ELCO

Le Directeur de l'école d'accueil

SIGNATURE des PARENTS

Ecole / adresse / tél.

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date

Ecole Elémentaire .....

Une réunion d'information sur **l'enseignement**
ELCO _____
aura lieu
date, heure
lieu, salle

Nous souhaitons que les **parents de tous les élèves** inscrits soient présents, afin de les informer sur

- les conditions d'enseignement,
- le programme suivi,
- les évaluations obligatoires.

D'avance, nous vous remercions de votre présence.

L'Enseignant ELCO

Le Directeur de l'école d'accueil

SIGNATURE des PARENTS

Ecole / adresse / tél.

Annexe n°2

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION ELCO DE RENTREE

1/ Conditions d'enseignement

Assiduité des élèves inscrits
Procédure en cas d'absence d'un élève
Responsabilité des familles
    Commenter et remettre un exemplaire de l'annexe 5
    Distribuer la fiche de renseignements (annexe 4)
Règles éducatives applicables

(se reporter au Vade-mecum)

2/ Programme

→La référence au Cadre européen commun de référence en langues (CECRL) : compréhension orale / production orale / compréhension écrite / production écrite

→La progression du CE1 au CM2

3/ Evaluations – Validation des compétences acquises

→Evaluations périodiques transmises avec les autres évaluations

→En fin de CM2

- validation de la compétence 2 « Pratique d'une langue vivante étrangère » du palier 2 du Livret personnel de compétences

- contribution des professeurs d'ELCO à la validation de la compétence 6 « Compétences sociales et civiques » du palier 2 du Livret personnel de compétences

Annexe n°4

Ecole Elémentaire ..... ELCO .....

ANNEE ……-……

Fiche individuelle de renseignements

ELEVE

NOM :.....

Prénom :.....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

Ecole primaire d'origine : .....

Classe : .....

NUMEROS de téléphone des parents
(en cas d'urgence ou en cas d'absence du professeur)

Domicile : .....
Portable 1 :.....
Portable 2 :.....
Autre numéro :.....

Autres renseignements

L'élève doit-il prendre un traitement régulier dans le cadre d'un PAI ?
Oui / Non

Annexe n°5

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ecole Elémentaire ..... ELCO .....

ENSEIGNEMENTS de LANGUE et CULTURE d'ORIGINE

Responsabilités des familles

→ **Les parents** sont responsables de leurs enfants.

Ils doivent assurer leur assiduité aux cours d'ELCO. Ils veillent à ce que leur enfant apporte son matériel et son cahier de liaison, même pour les cours du mercredi et du samedi.

Si leur enfant est absent, ils préviennent directement les enseignants d'ELCO (le numéro des professeurs d'ELCO leur est donné lors de la réunion de rentrée) et le directeur de l'école d'origine de leur enfant.

N° de téléphone du professeur d'ELCO :_____

N° de téléphone de l'école de l'élève :_____

Pour les cours qui ont lieu le mercredi et le samedi hors temps scolaire, les parents s'assurent de la présence effective de l'enseignant d'ELCO avant de laisser leur enfant devant l'école d'accueil.

La **fiche de renseignements** doit être soigneusement remplie en début d'année. Elle doit être **réactualisée** en cas de changement de numéro de téléphone.

Du fait de l'importance des moyens mobilisés, si une famille demande à retirer son enfant d'un cours d'ELCO pendant l'année scolaire, elle doit adresser, sous couvert du directeur d'école d'origine et par la voie hiérarchique, un courrier à Monsieur le Directeur académique, en précisant les motivations de sa demande.